

Western extractiviste et klondike franco-anicinabe

Jean-Lou David

Number 819, Winter 2022–2023

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/100450ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

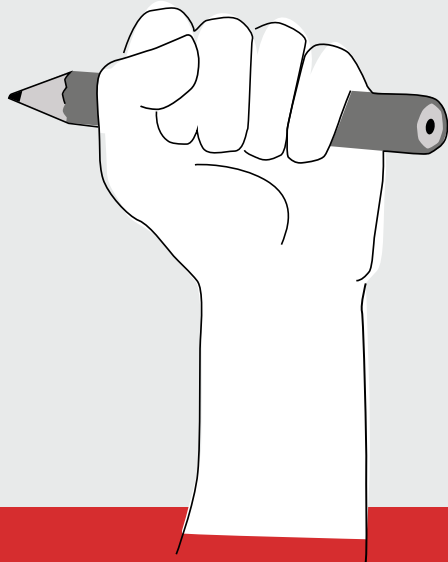
0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

David, J.-L. (2022). Western extractiviste et klondike franco-anicinabe. *Relations*, (819), 41–44.



JEUNES VOIX ENGAGÉES

Concours d'écriture de la revue *Relations*



Photo : Gabriel David

Jean-Lou David est l'heureux gagnant de notre concours d'écriture « Jeunes voix engagées » édition 2022, dans la catégorie Analyse, dont le thème était violence/non-violence. Détenteur d'une maîtrise en littérature, il est rédacteur et chercheur en histoire pour différents organismes culturels en Abitibi-Témiscamingue. Voici le texte percutant qui lui a valu une bourse de 500 dollars¹.

WESTERN EXTRACTIVISTE ET KLONDIKE FRANCO-ANICINABE

...

Jean-Lou David

L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue, pour peu qu'on interroge le mythe complaisant du pays au ventre en or, apparaît comme le récit modèle de la prédation territoriale, l'exemple par excellence de la captation immodérée de la ressource en régime minier. Cet aspect de notre passé récent fut d'une rare violence à l'endroit des Anicinabek, premiers habitants de ce territoire. La confiscation de leurs terres, avec la complicité de notre gouvernement national, reste méconnue. Ses conséquences, loin d'appartenir à la seule histoire, se font sentir jusqu'à aujourd'hui sur la vie des communautés régionales.

L'œuvre sainte de la colonisation

Les droits autochtones sur l'arrière-pays indien sont affirmés par la Couronne britannique à la chute du Régime français, dans la Proclamation royale de 1763. Le roi d'Angleterre et son conseil s'engagent alors à « prendre des mesures pour assurer aux nations [...] qui sont en relations avec [la Couronne] la possession entière [...] des Territoires [qui] ont été réservés pour ces tribus ». Le wampum ayant scellé l'accord, cet instrument de la diplomatie autochtone conservé par la communauté de Kitigan Zibi, en Outaouais, garde d'ailleurs la mémoire de cette entente chez les Anicinabek. Ces droits, pourtant, ne seront jamais respectés par Québec, qui estime que les titres « indiens » sur le sol s'éteignent à la Conquête, au moment où les Canadiens français perdent eux aussi la mainmise sur le pays.





La Fonderie Horne à Rouyn-Noranda, en 1978. BAnQ : Fonds François Ruph

Dès le XIX^e siècle commence l'exploitation de la richesse forestière du Témiscamingue, cela sans le consentement des Autochtones. Les Nipissings et d'autres groupes algonquiens, qui mènent une vie nomade sur des tributaires de la rivière des Outaouais, sonnent l'alarme en 1835, par l'intermédiaire du surintendant du ministère des Affaires indiennes. Ils « affirm[ent] que leurs terrains de chasse sont entièrement ruinés par les colons blancs, mais surtout par les bûcherons² ». En 1885, plus de 40 chantiers sortent déjà sept millions de billots de pin blanc annuellement du Témiscamingue. La ressource est dravée jusqu'aux moulins, ce qui entrave la circulation des nomades sur la rivière.

L'« œuvre sainte de colonisation », comme on dit alors, va bon train, si bien qu'on songe très tôt à installer les Autochtones dans des espaces réduits pour s'arroger le reste du territoire. En 1851, le gouvernement provincial promulgue à cet effet un texte de loi qui mène à la création des premières réserves. C'est dire que la Province alloue à ce moment des parcelles de territoires qu'elle ne possède pourtant pas de plein droit à des gens qui y vivent depuis toujours. Seulement 230 000 arpents de terre sont concédés au total pour créer six réserves, soit moins de 1 % du territoire national. Certaines de ces terres réservées pour les Autochtones au lac Témiscamingue sont par ailleurs déjà administrées en vertu d'un permis de coupe ou occupées par des colons.

En 1884, la Société de colonisation du lac Témiscamingue est fondée. Les Euro-Canadiens commencent alors à affluer en plus grand nombre. En 1886, environ la moitié

des 400 personnes vivant en sédentaires sur le bord du lac Témiscamingue sont autochtones. Moins de 20 ans plus tard, elles ne forment plus que 5 % de la population. En 1913, le train traverse la forêt boréale du moyen nord, de Senneterre jusqu'à La Reine. C'est au tour de l'Abitibi de s'ouvrir à la colonisation.

En 1922, le gouvernement du Québec sanctionne la Loi concernant les terres réservées aux Sauvages, qui mène à la création de nouvelles réserves. Celles-ci devront être rétrocédées au gouvernement lorsque les Autochtones en cesseront l'usage, une éventualité sur laquelle le gouvernement provincial semble fonder certains espoirs. Ces réserves ne leur allouent toutefois aucun droit sur le sous-sol minier et ne peuvent être érigées sur des territoires qui sont déjà, comme le dit la Loi, « sous licence de coupe de bois ». Ceux-ci forment alors près de la moitié du territoire témiscabibien.

Ruée minière

Mais c'est au tournant du XX^e siècle que l'extraction minière devient centrale dans l'économie locale. En 1906, le prospecteur Renault, « en butte aux tracasseries³ » des Autochtones qui tentent de le chasser — et probablement suivant des indications obtenues d'eux — exhume à Arntfield le premier gisement aurifère d'Abitibi.

Ignace Toneré, chef de la bande de Témagami, découvre le corps de minerai qui mènera à l'exploitation minière de Kirkland Lake, mais sa concession lui est usurpée et il ne touchera jamais l'argent qu'il pouvait en espérer.

Les frères Mackimoot, des Anicinabek de Winneway, repèrent pour leur part en 1909 une roche brillante sur les berges du lac Osisko, à Conia Asini, qui deviendra Rouyn-Noranda. Mais c'est le prospecteur Edmund Horne, à l'oreille de qui parvient la rumeur, qui se lancera à l'assaut de cette richesse quelques années plus tard. La Noranda sera bientôt la deuxième plus grande mine de cuivre au monde.

Un territoire usurpé

L'histoire territoriale des communautés anicinabek de l'Abitibi-Témiscamingue vaut aussi d'être rappelée, en commençant par celle des Temiskamings, à qui l'on avait alloué un vaste territoire à la Tête-du-Lac et qui ont vu affluer très tôt chez eux des colons de plus en plus nombreux. Ils seront, au cours des 100 années suivantes, lentement dépossédés au moyen de rétrocessions toutes plus frauduleuses les unes que les autres. En 1938, par exemple, le député du comté, le curé Moreau de Nédélec et le maire envahissent la réserve avec une troupe de colons, haches en mains, pour prendre possession de la portion nord de la réserve qu'ils entendent occuper jusqu'à ce qu'on la leur cède. Ils sont rappelés à l'ordre par le gouvernement fédéral, mais, l'année suivante, ils obtiennent, à force d'intimidation et de pots-de-vin, la cession de la moitié du territoire restant. Des 155 km² qu'il couvrait à l'origine, le territoire des Temiskamings occupe aujourd'hui moins de 22 km².

Quant aux autres bandes, celle des Winnewayinik de Long Point, à Winneway, possède un territoire aussi petit que 0,48 km², sur lequel ses membres ont longtemps vécu en squatteurs, c'est-à-dire sans posséder de titres fonciers sur le territoire. La bande de Winneway fut déplacée à la suite de la construction d'un barrage hydroélectrique pour alimenter la mine de Belleterre, ce qui devait inonder leur territoire de trappe traditionnel; la communauté vit ainsi à l'étroit dans le village de Laforce, qui totalise pourtant 434 km².

La bande de Kebaowek, à Eagle Village, est issue du rassemblement de plusieurs familles décimées par la grippe espagnole. Sa réserve est située sur un lot de bois appartenant à la Gordon Creek Company, qui lui a longtemps exigé un loyer. Elle aussi vit à l'étroit dans une densité excédant 1000 habitants par km².

L'Abitibi-Témiscamingue est donc un territoire usurpé, obtenu par l'exercice d'une violence étatique et industrielle ininterrompue, vieille de plus d'un siècle.



La bande de Wolfe Lake, pour sa part, n'a toujours pas de territoire. Elle se compose de plusieurs familles des environs du lac Kipawa à qui l'on avait promis une réserve si elles acceptaient de se rassembler en bande, mais le territoire visé ne leur a finalement jamais été alloué.

La bande des Abitibiwiinnik, quant à elle, vivait autour du lac Abitibi, des deux côtés de la frontière entre l'Ontario et le Québec, dont le tracé est venu séparer la communauté en deux. Lors de la cession de leur territoire à l'Ontario, en 1906 (Traité n°9), les Abitibiwiinnik ont obtenu une réserve à Wahgoshig. Toutefois, le gouvernement du Québec ayant refusé de dépêcher un émissaire pour négocier avec la bande, le groupe qui chassait du côté québécois a dû se résigner, près de 50 ans plus tard, à s'acheter avec de l'argent donné par l'Ontario deux terres agricoles au nord d'Amos, des terres qui forment aujourd'hui la communauté de Pikogan.

Les membres de la bande de Kitcisakik, enfin, vivent aussi en squatteurs sur les berges du Grand lac Victoria, où ils n'ont pas accès au réseau d'électricité public. Bien que situés à côté du barrage Bourque, dont la rétention d'eau génère des inondations récurrentes, ils ne touchent aucune redevance sur l'exploitation hydroélectrique de l'installation. Ils sont depuis longtemps en négociation pour obtenir une reconnaissance territoriale.

*

L'Abitibi-Témiscamingue est donc un territoire usurpé, obtenu par l'exercice d'une violence étatique et industrielle ininterrompue, vieille de plus

d'un siècle. C'est une chose très douloureuse à admettre, mais ce n'en est pas moins vrai.

L'industrie minière, qui y fait la pluie (acide) et le beau temps, faisait encore récemment apparaître une mine en plein centre de Malartic, dont la population a été expropriée afin qu'on puisse y creuser le plus gros *pit* à ciel ouvert du pays. Et le projet d'extraction de lithium Tansim de la compagnie Sayona Québec, à un jet de pierre de Winneway, promet de saccager à son tour le territoire traditionnel de la communauté.

Région ressource, l'Abitibi-Témiscamingue est surtout le buffet à ciel ouvert du grand capital minier mondial. Rien, Dieu soit loué, ne doit jamais changer au pays des *pick-ups*, et on peut être certain que le secteur minier a encore de beaux jours devant lui.

Pour ce qui est des droits territoriaux des peuples autochtones, par contre, inutile de dire que ça attendra. ■

1— Nous remercions la Banque nationale du Canada et le groupe Asselin Lévesque de Valeurs mobilières Desjardins pour les deux bourses accordées.

2— Citation d'une lettre de James Hughes, surintendant du ministère des Affaires indiennes, datée du 29 juin 1835, citée dans Peter Di Gangi, « Territoire algonquin », Histoire Canada, 30 avril 2018 [en ligne].

3— Le récit de prospection de Renault est rapporté par l'écrivain Damase Potvin dans le journal *La Patrie* du 6 janvier 1946.

UN FILM DE ANNABEL LOYOLA

La Ville d'un Rêve

Avec Pascale Bussièrès et Alexis Martin

« ATTENTION : CHEF-D'ŒUVRE ! »

ARABESQUE FILMS

DVD disponibles dans certains points de vente et par correspondance
arabesquefilms@gmail.com | 514.707.8454